

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huitième jour du mois de juillet à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BEC Gérard, M. DESCAMPS Frédéric, M. LE GULUDEC Ronan, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. PHILIPPE Didier, M. TUNCQ Jean-Baptiste, M. CUVILLIER Stéphane, Mme BOULANGER Angélique

Absents :

M. FRIANT Frédéric

Mme GOHIER Audrey

M. BINNINGER Joël avec pouvoir à M. DESCAMPS Frédéric

Mme ROHAUT Géraldine avec pouvoir à M. PHILIPPE Didier

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérard ouvre la séance à 20h06.

Le conseil municipal nomme M. CUVILLIER Stéphane secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 10 juin 2024

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : budget commune et assainissement – décision pour loyers impayés

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, contre la décision d'annulation des loyers impayés. Les loyers impayés représentent à ce jour la somme de 8 540.00 € pour la commune.

3. Délibération : budget commune – DM n°1

Pas de délibération prise ce jour.

4. Délibération : budget assainissement - DM n°1

Pas de délibération prise ce jour.

5. Délibération : destination du logement communal

Pas de réponse de la préfecture pour l'application de l'arrêté d'expulsion.

Fin du bail prévu en 2025.

Pas de délibération prise ce jour.

6. Délibération : choix du devis – branchement assainissement sur le domaine public

M. Descamps présente trois devis pour la réalisation du branchement assainissement sur le domaine public pour l'habitation située au n°8 grande rue.

Après avoir comparé les devis, le conseil municipal, à l'unanimité, (10 voix pour, Mme Rohaut ne pouvant prendre part au vote), choisit le devis le moins cher (TTP ROHAUT) qui s'élève à 3678 € TTC.

7. Délibération : commission contentieux et cadastre - parcelle F90 et F308

Parcelle F 90 : M. Descamps explique que M. Bailleul David n'est pas intéressé par la location de la parcelle mais préfère l'acquérir. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer le prix de 5€/m2 pour l'achat et de faire supporter les frais de géomètre à l'acheteur.

Parcelle F308 : Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité en faveur de l'intervention d'un géomètre pour obtenir un numéro de cadastre.

8. Délibération : remplacement de l'agent technique

Mme BUE fait valoir ses droits à la retraite. Son poste est de 18H30 par semaine et comprend les tâches suivantes : ménage à la salle des fêtes et la bibliothèque, surveillance à la cantine et garderie le soir.

La candidature de Mme ALBERT, actuellement chargée de l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire, a été retenue.

Il est décidé de supprimer le bus du midi, un seul élève en classe élémentaire est concerné et à la rentrée 2024, le dispositif de cantine à 1 € sera mis en place pour les familles éligibles.

Informations diverses

Un agent technique sera probablement absent pour raisons de santé. Il sera fait appel à un agent temporairement.

Le dossier de recrutement d'un apprenti est toujours en cours.

Mme POLLEUX accepte de prolonger d'une année supplémentaire la gestion de la bibliothèque.

Une convention va être signée avec l'entreprise L'HOTELLIER pour l'occupation du stade contre la somme de 400 € versée annuellement. Il est demandé à l'entreprise de bien vouloir respecter les emplacements pourtant bien identifiés.

Le bail pour la location du local commercial a été signé avec DS'COOK.

Les travaux d'installation de vidéo protection au cimetière étant presque terminés (il manque l'affichage), un projet de vidéo protection au stade est à l'étude.

Fin du conseil à 22 h 10

Le Maire et le secrétaire de séance